Image not found or type unknown

Obligation dans le cadre de la garantie garage pro 3 mois moteur

Par **pat490**, le **22/05/2016** à **16:34**

bonjour, j'ai acheté un véhicule en Février 2016 avec une garantie de 3 mois moteur/boite /pont,
au bout de 2 mois Moteur HS sur l'autoroute, le garagiste constate la panne et effectue le changement de moteur.

il me change celui-ci par un moteur d'occasion avec plus de KM (25.000 de plus) sans m'avertir que celui n'est pas un échange standard ou neuf.

question :
en as t'il le droit, si "non" quels sont les recours.

cordialement
Patrice

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés